

# PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 SEPTEMBRE 2022

## ***1. Association « L'échange équivalent »***

Monsieur Mathieu BAGAGE présente l'association dont il est Président : « L'Echange Equivalent », créée en janvier 2022 dont le siège est à Cheissoux.

Cette association souhaite développer la sensibilisation à l'environnement avec des habitats alternatifs autonomes en énergie. La question de l'eau potable y étant prépondérante, il présente un module fonctionnant grâce au soleil, qui permet la production de 15 à 18 litres d'eau potable par jour mais son prix reste un frein à son développement (environ 7900 € par module).

## ***2. Acquisition de chemins dans le cadre du PDIPR***

*Délib. n° 2022/20*

Monsieur le Maire fait part de la nécessité d'acquérir des portions de chemins dans le cadre du Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnée.

Il s'agit de la bordure de la parcelle B 560 au Moulin de Cheissoux, appartenant à Monsieur Olivier OHIER.

Une partie de la parcelle B 1501 à La Gane appartenant à Madame et Monsieur Frédéric CHARBONNIAUD qui souhaitent un échange avec le chemin qui n'est plus matérialisé entre leurs parcelles B 1501, 1502, 1503, 1505, 1506.

Après en avoir débattu le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix :

- approuve ces acquisitions et cessions qui se feront au prix de 1 €/m<sup>2</sup>
- charge son maire de faire établir un devis par un géomètre et de solliciter une subvention auprès du Département pour ces frais, dans le cadre du PDIPR.

## ***3. Cessions de chemins à des particuliers***

Monsieur le Maire fait part de la demande de plusieurs particuliers qui souhaitent acquérir des tronçons de chemins.

Afin d'aider le Conseil Municipal à se prononcer sur ces cessions, il propose aux conseillers de se rendre sur sites vendredi 23 septembre à 14 h 30.

Ces cessions seront débattues lors d'une prochaine réunion.

## ***4. Passage à la nomenclature M57***

*Délib. n° 2022/21*

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 28 mai 2021 n°16/2021, approuvant le passage à la nomenclature comptable dite « M57 » au 1<sup>er</sup> janvier 2022, qui n'a pu être appliquée, les logiciels n'étant pas prêts.

Il propose donc son application au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix, approuve cette proposition et charge son maire de l'appliquer.

## ***5. Renouvellement de location de terrain***

*Délib. n° 2022/22*

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 31 août 2021 n°22/2021, louant les parcelles B 941 et 942 à Mme MAZZETTI pour une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2021.

Il propose la reconduction de cette location pour une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2022 avec une clause de tacite reconduction au prix de base de 101 €/ha multiplié par l'indice national de fermage de l'année en cours.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix, approuve cette proposition et charge son maire de l'appliquer.

## **6. Clôture terrain « Maison GIRAUD »**

Monsieur le Maire fait part de la demande de Mme et M. IBBS, riverains de la « Maison GIRAUD », qui souhaiteraient une modification de la clôture entre les deux propriétés, afin d'améliorer la fonctionnalité des portails et limiter les problèmes de voisinage liés à la divagation des chiens. L'ensemble des conseillers approuvent ces modifications qui devront être réalisées par les employés communaux.

## **7. Modification travaux toiture maison SIROUX**

*Délib. n° 2022/23*

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 28 mai 2021 n°15/2021, concernant les travaux de la toiture de la maison SIROUX à la Texonnière, devant être réalisés par la SAS BCC87. Le devis initial datant du 3/10/2020 certaines fournitures ont augmenté. Le nouveau devis s'élève à 7 747,02 € HT soit 8 521,72 € TTC.

Après en avoir débattu, Mme BOURDELAS s'étant retirée du débat, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix, approuve ce nouveau devis et charge son maire de faire réaliser les travaux.

## **8. Point sur les problèmes d'eau potable**

Monsieur le Maire propose de faire un point sur la situation de la Commune par rapport aux problèmes d'alimentation en eau potable.

En août il a été nécessaire de recourir plusieurs fois à des citernes alimentées par le syndicat Vienne Combade. Bien que la population et les agriculteurs aient globalement bien réagi, la production est restée insuffisante face aux besoins due à une occupation importante des résidences secondaires et du camping qui a plus que doublé la population.

Il soulève le problème des piscines, surtout des hors sol de moyen et faible cubage, que les propriétaires remplissent n'importe quand. De plus les périodes de pluies ne résolvent en rien la situation, il faut attendre plusieurs semaines pour y voir un impact.

Madame CHAMPAUD rappelle que ces problèmes ne sont pas récents. Dans les années 80 il avait été envisagé un deuxième captage (ce qui fut fait en 1990), puis un deuxième réservoir qui n'a jamais vu le jour.

Quelles sont les solutions à envisager dans l'avenir ? Afin d'en débattre M. le Maire propose la réunion d'une commission le 28 octobre afin de préparer une réunion publique qui devrait avoir lieu le 17 novembre.

Les travaux pour la réfection des canalisations du réseau de la Texonnière ont été commandés le 13 mai. A ce jour l'entreprise reste injoignable. Un devis sera demandé à une autre entreprise.